

RIVES DE MOSELLE VOUS ACCOMPAGNE  
DANS VOS TRAVAUX DE RENOVATION AVEC

# LE DISPOSITIF RIV'ÉNOV

EN 2022,  
RIV'ÉNOV C'EST :

521 DOSSIERS

PRÈS DE 700 000 EUROS VERSÉS

1 350 EUROS D'AIDE PAR DOSSIER  
EN MOYENNE

ALORS POURQUOI  
PAS VOUS ?

# RIVES DE MOSELLE À VOS CÔTÉS LORS DE VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION !

Rives de Moselle accompagne les ménages qui réalisent des travaux de rénovation dans leur logement sans distinction de ressources. La collectivité donne ainsi un coup de pouce aux ménages qui s'engagent dans une amélioration de la performance énergétique de leur logement et de réduction des gaz à effet de serre.

## QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Les personnes physiques propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs privés, ainsi que les copropriétés.

## QUELLES SONT LES DÉPENSES ÉLIGIBLES ?

Les subventions concernent les immeubles ou installations de plus de 15 ans sur l'ensemble des 20 communes de Rives de Moselle.

5 postes de travaux sont éligibles :

- Isolation de la toiture
- Isolation thermique extérieure
- Ravalement de façades
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Remplacement du système de chauffage

## COMMENT BÉNÉFICIER DE L'AIDE ?

→ Télécharger le formulaire de demande d'aide RIV'RENOV disponible sur le site internet de Rives de Moselle ou le demander en mairie

→ Transmettre le formulaire et les pièces nécessaires à la mairie de la commune où se situe le bien, qui se chargera de relayer votre dossier à Rives de Moselle pour instruction.

## QUI PEUT M'AIDER ?

- J'ai une question sur les aides existantes et l'efficacité énergétique de mon logement :



L'ALEC du Pays Messin

03 87 50 82 21

info@alec-paysmessin.fr

- Je souhaite coupler mes travaux énergétiques à des travaux d'adaptation de mon logement au vieillissement :



CALM-SOLIHA MOSELLE

03 87 75 32 28

solihha.moselle@solihha.fr

- J'ai un projet ambitieux de rénovation énergétique et je souhaite bénéficier d'une assistance à maîtrise d'ouvrage :



OKTAVE

08 05 38 34 83 (n° vert gratuit)

oktave.fr

## BON À SAVOIR

**L'aide RIV'RENOV est cumulable avec l'ensemble des autres aides locales et nationales existantes**

**Les travaux doivent obligatoirement être effectués par une entreprise RGE**

**La demande de subvention doit être déposée en mairie avant le démarrage des travaux**